



Sciences de la vie et technologies de la santé

Pour un Québec compétitif et innovant en sciences de la vie et technologies de la santé

Mémoire de BIOQuébec

Budget 2026-2027

Présenté au ministère
des Finances du
Québec

Décembre 2025

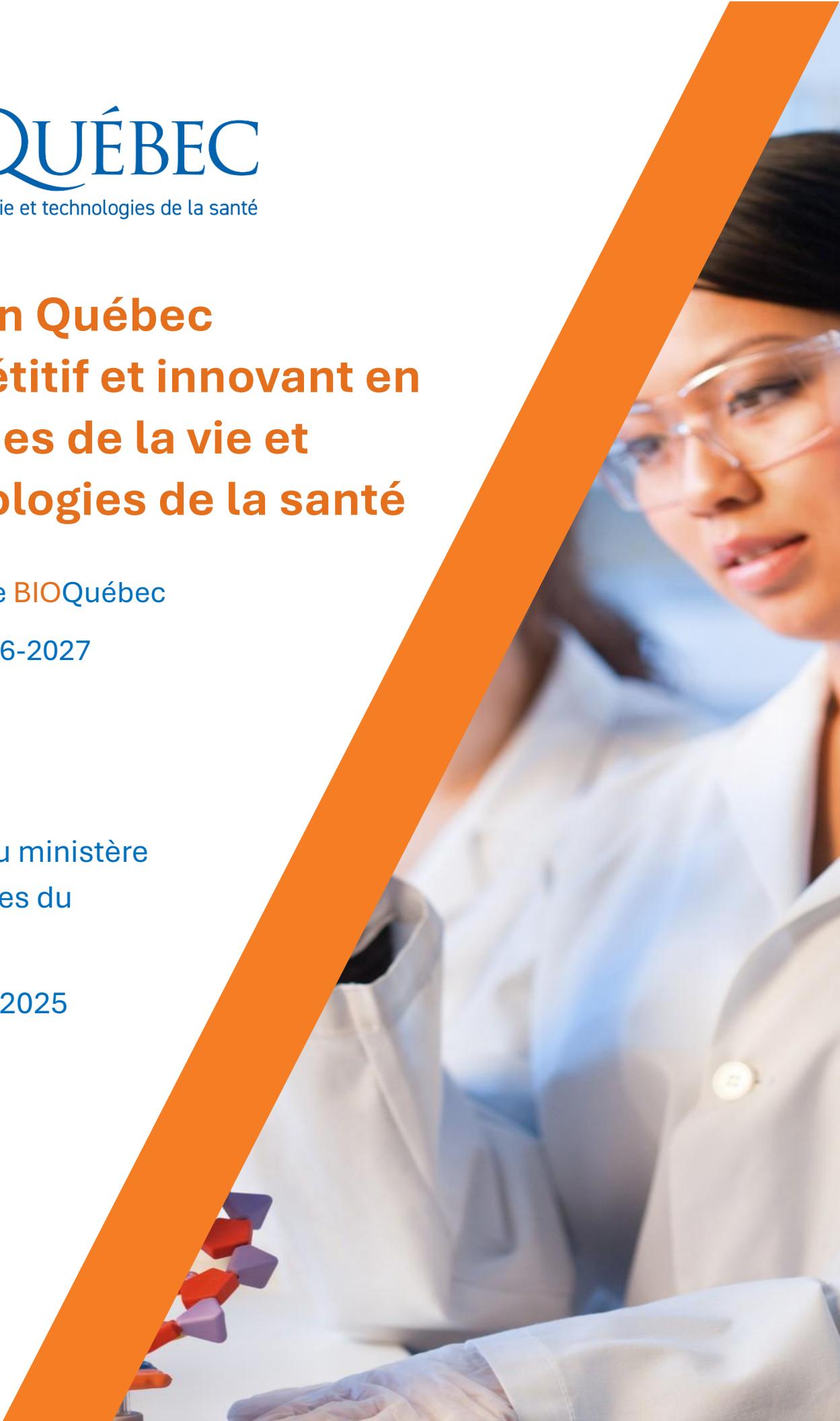


Table des matières

Présentation.....	2
Contexte	2
Objectif 1 Renforcer le Québec comme pôle majeur de l'industrie des sciences de la vie et technologies de la santé.....	6
Recommandation 1 Rendre le financement non dilutif plus accessible et mieux adapté aux réalités du secteur.....	7
Recommandation 2 Encourager l'investissement privé pour augmenter le capital en financement précoce.....	9
Recommandation 3 Mobiliser le capital institutionnel pour soutenir le financement de croissance.....	10
Objectif 2 Offrir aux Québécois les avancées de la recherche, de l'innovation et de la médecine.....	11
Recommandation 4 Mieux tirer parti des retombées cliniques, sociales et économiques de l'innovation	12
Recommandation 5 Mettre en place une politique de l'innovation qui serve de levier à l'attraction d'investissements en sciences de la vie et technologies de la santé.....	13
Objectif 3 Maximiser les retombées économiques produites par notre secteur.....	14
Recommandation 6 Renforcer l'autonomie sanitaire du Québec par le développement de chaînes d'approvisionnement locales et résilientes	15
Recommandation 7 Renforcer la croissance et l'ancrage des entreprises du secteur.....	17
Conclusion.....	19

Présentation

BIOQuébec est une association sans but lucratif, entièrement financée par ses membres. Elle représente aujourd'hui plus de 330 entreprises et organisations actives au Québec qui œuvrent dans l'industrie des sciences de la vie et des technologies de la santé. Nos membres sont impliqués à toutes les étapes de la chaîne d'innovation en santé et contribuent significativement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Leurs activités incluent la découverte de médicaments, de vaccins et d'outils diagnostiques, leur développement, leur fabrication et leur commercialisation. BIOQuébec est la voix de l'industrie, favorise le maillage et le développement économique et agit comme lien entre le secteur privé et les parties prenantes.

Contexte

Le secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) continue d'évoluer rapidement au Québec comme ailleurs au pays. La province a été la première au pays à se doter d'une stratégie sectorielle en 2017, la Stratégie québécoise des sciences de la vie (SQSV), affirmant alors une volonté claire de se positionner comme chef de file canadien dans ce secteur. Depuis, d'importants changements ont redéfini le paysage national. L'Ontario a lancé l'automne dernier la deuxième phase de sa stratégie des sciences de la vie, appuyée par un investissement de 146 M\$. D'autres provinces comme la Colombie-Britannique ont également renforcé leurs engagements. Cette progression ailleurs au pays rappelle l'importance pour le Québec de renouveler constamment ses moyens afin de soutenir la croissance du secteur, attirer davantage d'investissements privés et préserver une position compétitive.

À ce contexte provincial s'ajoutent des dynamiques géopolitiques plus larges, notamment certaines décisions commerciales internationales susceptibles d'avoir des effets structurants sur le secteur des sciences de la vie.

Effets potentiels de la clause de la nation la plus favorisée sur les sciences de la vie

L'introduction à court terme, par les États-Unis, d'une clause de la nation la plus favorisée vise à harmoniser certaines conditions applicables sur un marché donné avec celles en vigueur dans d'autres juridictions jugées plus avantageuses. Une telle approche pourrait entraîner des répercussions importantes sur la sécurité d'approvisionnement en sciences de la vie, y compris pour le Canada, en influençant les choix de localisation de la production et l'organisation des chaînes de valeur.

Cette clause pourrait également exercer une pression sur les capacités d'investissement en recherche et développement (R-D), influer sur les prix des médicaments et retarder la mise en marché de nouvelles thérapies, limitant ainsi l'accès de la population à ces innovations. Plus largement, ces enjeux pourraient nuire à la compétitivité du Québec et du Canada dans le secteur.

Les dernières années ont mis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement en santé, la dépendance à des capacités de fabrication situées à l'extérieur du pays ainsi que les tensions commerciales qui risquent d'affecter l'accès à des médicaments, vaccins et technologies médicales essentiels. En réponse, plusieurs juridictions ont amorcé une révision de leurs politiques industrielles et de leurs mécanismes de financement afin de renforcer leur autonomie sanitaire, de protéger leur capacité d'innovation et de soutenir la production locale. Ces constats renforcent l'importance de consolider une base industrielle en SVTS capable de soutenir la recherche, le développement et la fabrication au Québec.

Le secteur forme aujourd'hui un écosystème structuré composé de 753 entreprises qui emploient plus de 39 000 personnes¹ hautement qualifiées, allant de jeunes pousses à des multinationales. Sur le plan des dépenses en recherche et développement, les SVTS constituent la deuxième industrie en importance au Québec, avec 15,7 % de l'ensemble des investissements des entreprises, loin devant l'aéronautique (5,6 %) et derrière les technologies de l'information et des communications (33%).²

Début décembre 2025, le gouvernement du Québec a dévoilé sa troisième Stratégie québécoise des sciences de la vie (SQSV) qui couvre la période 2025-2028. Cette stratégie reconnaît explicitement l'évolution rapide du contexte international et la nécessité pour le Québec d'adapter son positionnement afin de demeurer un chef de file dans le secteur des sciences de la vie. Elle s'articule autour de quatre axes prioritaires : soutenir la croissance et le maintien des entreprises en sciences de la vie au Québec, stimuler l'innovation industrielle grâce à l'expertise québécoise, renforcer la production locale et faciliter l'accès au marché québécois, tout en soutenant la diversification des marchés. Le présent mémoire s'inscrit en cohérence avec ces axes et propose plusieurs recommandations et mesures concrètes qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Certains leviers transversaux, dont l'accès aux données de santé, sont clés pour en assurer la mise en œuvre.

L'accès aux données de santé : une condition essentielle à l'innovation

Dans la récente SQSV, le gouvernement du Québec a reconnu que les renseignements de santé sont essentiels à la recherche et à l'innovation. Les données sont indispensables pour les patients, les professionnels de la santé et l'écosystème de recherche, notamment tout au long du développement du médicament et des technologies médicales. Or, l'accès actuel repose principalement sur des données provenant d'autres provinces, qui ne reflètent pas les spécificités du Québec.

Le Centre d'accès pour la recherche (CAR) de Santé Québec a pour mandat de faciliter l'accès aux données de santé provinciales à des fins de recherche et d'innovation. Pour que ce mandat soit pleinement réalisé, le CAR doit disposer de ressources et d'expertises suffisantes et avancées pour répondre efficacement aux besoins de la recherche et de la population. La publication rapide d'une feuille de route claire, de même qu'un déploiement agile, graduel et évolutif, aligné sur les meilleures pratiques technologiques et internationales, sont également nécessaires.

¹ [Gouvernement du Québec, MEIE, Sciences de la vie, données de 2022](#), consulté en novembre 2025.

² [Gouvernement du Québec, MFQ, Budget 2025-2026 – Innover pour prospérer](#) (mars 2025), p. 12.

Cette stratégie sectorielle s'inscrit également dans les orientations de la nouvelle vision économique du Québec, qui met l'accent sur l'importance de *miser sur nos forces*, de développer des *industries de pointe* et de renforcer l'*économie du savoir*³. Le secteur des SVTS incarne justement ces trois dimensions à la fois : il s'appuie sur une recherche de calibre international, mobilise des technologies avancées et génère des retombées à haute valeur ajoutée. Dans cette perspective, le gouvernement du Québec a annoncé la création de dix nouvelles chaires de recherche, une initiative qui vise à recruter des chercheurs de haut niveau établis aux États-Unis. Les sciences de la vie font partie des domaines prioritaires ciblés pour cette initiative.⁴

BIOQuébec est consciente des défis budgétaires auxquels le gouvernement doit faire face. Les recommandations formulées dans ce mémoire s'inscrivent dans une logique d'optimisation des ressources existantes. Elles visent principalement à améliorer l'efficacité des mesures, à renforcer leur cohérence et à soutenir la compétitivité des entreprises, sans nécessiter d'investissements publics majeurs supplémentaires.

Dans cet esprit, BIOQuébec présente des recommandations qui visent à renforcer l'industrie des sciences de la vie et technologies de la santé et à permettre au Québec de tirer pleinement parti d'un secteur stratégique pour son avenir économique, sanitaire et technologique.

³ [Gouvernement du Québec](#), *Vision économique 2025 : Le pouvoir québécois* (novembre 2025), préambule, p. 9 et 34.

⁴ [La Presse](#), Québec investit 10 millions pour attirer des chercheurs établis aux États-Unis, 1er décembre 2025, en ligne.

Recommandations de BIOQuébec

Légende :

Fort impact/coût nul

Fort impact/faible coût additionnel

Fort impact/investissement

Nouvelle mesure budgétaire ◊

OBJECTIFS	Renforcer le Québec comme pôle majeur de l'industrie des sciences de la vie et technologies de la santé	Offrir aux Québécois les avancées de la recherche, de l'innovation et de la médecine	Maximiser les retombées économiques produites par notre secteur
RECOMMANDATIONS ET MESURES	<p>Recommandation 1 Rendre le financement non dilutif plus accessible et mieux adapté aux réalités du secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> ◊ Mesure 1 Créer un fonds non dilutif pour l'innovation dédié aux projets à faible maturité technologique ● Mesure 2 Adapter le crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) à la réalité des PME innovantes 	<p>Recommandation 4 Mieux tirer parti des retombées cliniques, sociales et économiques de l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mesure 6 Favoriser le réinvestissement stratégique dans les innovations à forte valeur ajoutée ● Mesure 7 Équilibrer les critères cliniques, économiques et sociétaux dans l'évaluation des innovations 	<p>Recommandation 6 Renforcer l'autonomie sanitaire du Québec par le développement de chaînes d'approvisionnement locales et résilientes</p> <ul style="list-style-type: none"> ◊ Mesure 9 Instaurer un crédit d'impôt pour la fabrication locale ● Mesure 10 Reconnaître la création de valeur locale dans les politiques d'achat ● Mesure 11 Favoriser le maillage entre les entreprises et la structuration des chaînes d'approvisionnement locales
	<p>Recommandation 2 Encourager l'investissement privé pour augmenter le capital en financement précoce</p> <ul style="list-style-type: none"> ◊ Mesure 3 Mettre en place un crédit d'impôt pour investisseurs privés ● Mesure 4 Étendre le régime des actions accréditives 	<p>Recommandation 5 Mettre en place une politique de l'innovation qui serve de levier à l'attraction d'investissements en sciences de la vie et technologies de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mesure 8 Offrir un accès au marché qui permet de renforcer la compétitivité du Québec pour les investissements 	<p>Recommandation 7 Renforcer la croissance et l'ancrage des entreprises du secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mesure 12 Bonifier la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI) afin de stimuler la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle au Québec ● Mesure 13 Soutenir la croissance des PME par des programmes de soutien à la commercialisation et à l'exportation adaptés aux réalités sectorielles
	<p>Recommandation 3 Mobiliser le capital institutionnel pour soutenir le financement de croissance</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mesure 5 Crée des incitatifs pour attirer le capital institutionnel vers le secteur des SVTS 		

Objectif 1 | Renforcer le Québec comme pôle majeur de l'industrie des sciences de la vie et technologies de la santé

Constats

Le développement économique du Québec dépend de sa capacité à miser sur des secteurs qui innovent et qui offrent des retombées tangibles. Parmi ceux-ci, les sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) se démarquent particulièrement.

Au Canada, le secteur des SVTS se classe parmi les trois domaines les plus financés en capital de risque. Surtout, il est celui qui génère les rendements les plus élevés, surpassant même le secteur de l'énergie et des technologies propres (ETP) ainsi que le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Selon les données récentes de BDC (2025), les rendements sur dix ans du portefeuille de capital de risque affichent un taux de rendement interne brut (TRI) de 23,6 % pour les sciences de la vie, comparativement à 15,9 % pour les TIC. Le secteur des sciences de la vie, deuxième en importance en termes de capitaux investis, a également connu une croissance d'environ 1 % en 2024 par rapport à l'année précédente, alors que les TIC et les ETP ont reculé.⁵

Pourtant, malgré ces performances remarquables et un potentiel de croissance indéniable, les entreprises en SVTS continuent de rencontrer d'importantes difficultés de financement dès les premières étapes du développement technologique. C'est une période où le risque est élevé et l'accès au capital privé limité. Le financement de l'innovation repose en grande partie sur le capital de risque, qui représente près de 80 % du financement dans le secteur thérapeutique. Or, pour les entreprises thérapeutiques canadiennes, les investisseurs nationaux ne comptaient que pour 45 % des investisseurs au stade de démarrage. Leur participation chute ensuite à 24 % dans les phases plus avancées et dans les opérations de plus grande envergure.⁶

Ces défis sont encore plus marqués au Québec, dont la position relative s'est affaiblie au cours des dernières années par rapport à la Colombie-Britannique et à l'Ontario.⁷ Le nombre limité de fonds spécialisés en SVTS et leur taille insuffisante pour soutenir la croissance, la rareté des anges investisseurs agissant comme investisseur principal en phases précoce, ainsi que la faible implication des investisseurs institutionnels, notamment les caisses de retraite, dans les rondes avancées, freinent la capacité des entreprises québécoises à se développer.⁸

Ces contraintes se manifestent particulièrement dans la phase critique souvent appelée la « vallée de la mort », lorsque les innovations doivent passer du laboratoire aux premiers essais cliniques. Il s'agit d'une étape à la fois coûteuse et risquée, qui exige des investissements

⁵ [BDC, La situation du capital de risque au Canada](#) (mai 2025), p. 26.

⁶ [adMare BioInnovations, Le Canada est-il maître de son avenir en sciences de la vie?](#) (juillet 2025), p. 1.

⁷ [Montréal InVivo, La chaîne de financement du secteur des SVTS au Québec : enjeux et recommandations](#) (avril 2025), p. 6.

⁸ [Montréal InVivo, La chaîne de financement du secteur des SVTS au Québec](#), p. 11.

importants pour démontrer la faisabilité et la sécurité des thérapies et technologies, sans garantie de succès. Faute de mécanismes de financement adaptés, plusieurs jeunes entreprises éprouvent de la difficulté à franchir cette transition, malgré le potentiel reconnu de leurs innovations à améliorer la vie des patients et à générer de la valeur économique.

Enfin, la disponibilité insuffisante de capital privé et institutionnel limite la croissance des entreprises québécoises. Les investisseurs privés sont peu présents en amorçage, rendant plus difficiles les exigences d'appariement de plusieurs programmes publics. Quant aux investisseurs institutionnels, notamment les caisses de retraite, ils demeurent peu engagés dans les SVTS, ce qui réduit l'accès au capital patient essentiel pour mener à bien des projets à long cycle de développement.

Une part importante de la valeur créée s'en trouve ainsi transférée hors du Québec, tout comme la propriété intellectuelle et le pouvoir décisionnel. Le capital patient joue un rôle clé dans cette dynamique : les entreprises soutenues par des fonds de pension présentent une propension nettement plus élevée à déposer des brevets⁹, ce qui souligne l'importance de renforcer la présence d'investisseurs institutionnels québécois pour maintenir la propriété intellectuelle et les retombées économiques au Québec.

Recommandation 1 | Rendre le financement non dilutif plus accessible et mieux adapté aux réalités du secteur

Mesure 1 | Créer un fonds non dilutif pour l'innovation dédié aux projets à faible maturité technologique

BIOQuébec recommande la création d'un fonds non dilutif destiné aux entreprises en SVTS afin de soutenir les premières étapes de développement, notamment les études de faisabilité et le développement préclinique de solutions prometteuses. Inspiré du modèle *Small Business Innovation Research (SBIR)*¹⁰, un fonds adapté aux besoins du Québec, offrirait des subventions non dilutives à deux étapes : une première phase de 12 mois viserait les études de faisabilité avec des subventions non appariées jusqu'à 350 k\$. La seconde, sur 24 mois, soutiendrait le développement avancé avec un financement pouvant atteindre 3 M\$.

Les retombées économiques et fiscales de ce programme sont prouvées : entre 1998 et 2018, les projets financés par le *National Cancer Institute* seulement ont généré 9,1 milliards de dollars US en ventes de produits et services, 2,9 milliards de revenus fiscaux pour tous les paliers de gouvernement, et créé près de 108 000 emplois. Durant cette période, près de 250 produits financés par le SBIR ont été commercialisés, plus de 100 étaient encore en développement.¹¹

⁹ [adMare BioInnovations](#), *Le Canada est-il maître de son avenir en sciences de la vie?*, p. 12.

¹⁰ Pour plus d'information sur le SBIR américain: [U.S. Small Business Administration](#), *About SBIR*, consulté en novembre 2025.

¹¹ [National Cancer Institute](#), *Economic Impact of the Small Business Innovation Research (SBIR) and Small Business Technology Transfer (STTR) Programs at the National Cancer Institute* (2018), p.2.

Mesure 2 | Adapter le crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) à la réalité des PME innovantes

La réforme du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC), présentée dans le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, visait à simplifier le soutien fiscal à l'innovation. Cette mesure revêt une importance particulière pour les SVTS, qui se classent au deuxième rang des industries au Québec en importance en matière de dépenses en recherche et développement.¹²

Les ajustements apportés au traitement des grandes entreprises sont certainement utiles et désirables. L'ouverture aux filiales étrangères, rendue possible par l'abandon du critère de la SPCC (Société privée sous contrôle canadien), peut notamment renforcer l'attractivité du Québec pour des investissements internationaux dans le secteur.

Toutefois, certaines modalités risquent d'affaiblir la compétitivité des PME du secteur des SVTS.¹³ Il est essentiel que l'unique mesure fiscale pour stimuler la R-D par le gouvernement québécois tienne compte des spécificités sectorielles afin de s'assurer de l'efficacité des mesures fiscales. Rappelons que les SVTS sont un secteur où les PME prévalent.¹⁴

La modification au seuil d'exclusion, soit la portion des dépenses de R-D non admissibles au crédit d'impôt, a un impact significatif pour les PME. Le seuil d'exclusion fondé sur le montant personnel de base réduit sensiblement l'aide fiscale dès le départ, alors que ces entreprises mobilisent souvent des ressources importantes en R-D dès les premières étapes de leur développement. BIOQuébec recommande donc d'abolir le seuil d'exclusion pour les PME, car il limite le soutien fiscal au moment où ces entreprises investissent massivement en recherche, souvent avant même de générer des revenus.

Nous proposons également de rétablir le seuil de 3 M\$ pour l'application du taux bonifié de 30 %, tout en maintenant le déplafonnement des dépenses admissibles. Cette combinaison offrirait un soutien fiscal plus adapté aux trajectoires de croissance de PME innovantes.

Enfin, BIOQuébec suggère la mise en place d'un mécanisme de préqualification pour les entreprises de l'industrie SVTS, afin de réduire les incertitudes liées à l'admissibilité des dépenses et accélérer le traitement des dossiers. Le gouvernement fédéral a par ailleurs annoncé, dans son budget 2025, la mise en place d'un processus d'approbation préalable facultatif ainsi que des mesures pour réduire les délais de traitement.¹⁵ En l'absence d'une mesure comparable au Québec, il serait pertinent que le gouvernement évalue l'adoption d'un mécanisme d'approbation préalable dont les décisions lieraient Revenu Québec quant à l'admissibilité des dépenses. Un tel mécanisme nécessiterait que Revenu Québec dispose des ressources nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement. Les modalités restent à déterminer, mais un arrimage avec Ottawa pour le CRIC serait essentiel afin d'éviter de désavantager les entreprises québécoises par rapport à celles des autres provinces. Un processus d'approbation préalable offrirait une meilleure prévisibilité aux entreprises et

¹² [Gouvernement du Québec, MFQ, Budget 2025-2026 – Innover pour prospérer](#) (mars 2025), p. 12.

¹³ Pour plus d'information sur les recommandations : [BIOQuébec, CRIC | Une réforme à double tranchant pour les secteurs innovants](#) (juillet 2025).

¹⁴ Étude de la valeur économique de la chaîne d'innovation en SVTS, KPMG pour Montréal InVivo, 2025.

¹⁵ [Gouvernement du Canada, Budget 2025: Un Canada fort](#) (novembre 2025), p. 106 et 107.

contribuerait à réduire les incertitudes quant à l'admissibilité de certaines dépenses (contrats, équipement, travaux précommerciaux), et à accélérer parallèlement les délais de traitement des dossiers.

Par ailleurs, avec l'introduction du CRIC, plusieurs crédits d'impôt ciblés ont été remplacés par ce nouveau régime unifié. C'est le cas notamment du crédit pour la recherche universitaire, du crédit pour la recherche compétitive en partenariat privé, ainsi que du crédit pour services d'adaptation technologique. Leur intégration dans le CRIC met fin à cette différenciation en appliquant désormais un cadre uniforme, quelle que soit la nature du partenariat. Cette harmonisation risque d'atténuer les incitatifs à la collaboration.

Recommandation 2 | Encourager l'investissement privé pour augmenter le capital en financement précoce

Mesure 3 | Mettre en place un crédit d'impôt pour investisseurs privés

Plusieurs provinces, notamment la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse, ont déjà mis en place des crédits d'impôt pour investisseurs privés, tel que le *Small Business Venture Capital Tax Credit*¹⁶. Le Québec ne dispose toujours pas d'une mesure équivalente, ce qui crée aujourd'hui un désavantage concurrentiel pour les jeunes entreprises qui peinent à attirer des capitaux privés à un moment critique de leur développement.

BIOQuébec recommande donc de mettre en place un crédit d'impôt, inspiré de modèles similaires dans d'autres provinces canadiennes qui offrent des taux de 30 % à 45 % avec des plafonds de 300 000 \$. Le crédit d'impôt de la Colombie-Britannique a produit un rendement fiscal notable : pour chaque dollar d'impôt crédité, le gouvernement provincial a perçu 1,98 \$ en recettes fiscales¹⁷. Cet incitatif a également contribué à structurer un réseau d'anges investisseurs actif et interconnecté, capable de soutenir durablement la croissance d'entreprises technologiques émergentes.¹⁸

Au Québec, un tel crédit d'impôt se distinguerait de l'ancien programme Capital Synergie, aboli en mars 2025, qui visait à encourager les entreprises établies à investir dans des sociétés innovantes en croissance. Bien que pertinent dans son intention, ce programme s'est avéré trop restrictif pour répondre aux besoins du secteur des SVTS. Le critère de non-dépendance cadrait mal avec un écosystème où les investisseurs entretiennent naturellement des liens de collaboration, partenariats de recherche, licences ou ententes d'approvisionnement, susceptibles d'être interprétés comme une dépendance et d'exclure plusieurs entreprises. S'ajoutaient à cela une durée de détention obligatoire peu adaptée aux cycles de développement des SVTS et une lourdeur administrative qui limitait l'intérêt des investisseurs.

¹⁶ Pour plus d'information sur ce crédit d'impôt : [Gouvernement de la Colombie-Britannique, Small Business Venture Capital Tax Credit](#), consulté en novembre 2025.

¹⁷ [Québec Tech, Libérer le plein potentiel des startups canadiennes : constats et recommandations des entrepreneurs pour accélérer l'adoption, la croissance et l'impact des startups technologiques canadiennes](#) (juin 2025), p. 20.

¹⁸ [Montréal InVivo, La chaîne de financement du secteur des SVTS au Québec](#), p. 10.

Mesure 4 | Étendre le régime des actions accréditives

Le régime des actions accréditives (*flow-through shares*) constitue un mécanisme fiscal efficace pour stimuler l'investissement privé dans des secteurs à forte intensité de recherche et de capital. Actuellement limité au domaine minier et minéraux critiques, il permet aux entreprises d'exploration de transférer leurs déductions fiscales à des investisseurs. Une telle mesure, complémentaire aux autres mesures fiscales visant le soutien à la R-D et sans remettre en cause l'accès aux crédits d'impôt existants, offrirait un levier concret pour renforcer la compétitivité du Québec en innovation, attirer des capitaux domestiques et soutenir la croissance d'entreprises technologiques émergentes, tout en favorisant la rétention de la propriété intellectuelle dans la province.

Recommandation 3 | Mobiliser le capital institutionnel pour soutenir le financement de croissance

Mesure 5 | Créer des incitatifs pour attirer le capital institutionnel vers le secteur des SVTS

Le budget fédéral 2025 prévoit 1 milliard de dollars sur trois ans à BDC pour lancer la nouvelle *Initiative de catalyse du capital de risque et de croissance*, un fonds de fonds visant à mobiliser davantage de capital privé en encourageant la participation des fonds de pension et d'autres investisseurs institutionnels.¹⁹ Cette initiative appuiera également les nouveaux gestionnaires de fonds et accordera une attention particulière à des secteurs clés comme les sciences de la vie. BIOQuébec recommande que le gouvernement du Québec collabore et s'arrime avec BDC et le gouvernement fédéral pour s'assurer que cette initiative, qui vise les fonds d'investissement, bénéficie ultimement aux entreprises québécoises.

Les investisseurs institutionnels québécois pourraient également constituer un levier important pour renforcer la mobilisation du capital destiné aux entreprises innovantes du secteur. Une meilleure orientation d'une partie de ces capitaux vers des projets à fort potentiel contribuerait à accroître la capacité de financement des entreprises, sans nécessiter de nouveaux fonds publics, tout en soutenant la croissance économique et l'innovation locale.

Impact attendu

En agissant simultanément sur le financement précoce non dilutif, sur les incitatifs fiscaux à la R-D, la mobilisation du capital privé et l'accès au capital institutionnel, l'ensemble des mesures proposées renforcerait la continuité du financement des entreprises en SVTS et faciliterait leur progression vers les phases d'innovation, de validation et de commercialisation. Cette approche permettrait de stabiliser le financement aux étapes les plus critiques, d'augmenter la valorisation de la propriété intellectuelle au Québec, de mobiliser plus efficacement les capitaux privés et d'accroître l'effet de levier des programmes publics. Elle favoriserait

¹⁹ [Gouvernement du Canada, Budget 2025: Un Canada fort](#) (novembre 2025), p. 110.

également l'émergence de capital patient essentiel aux cycles d'innovation plus longs, tout en contribuant à retenir la valeur économique et le pouvoir décisionnel au Québec. Elle permettrait également de répondre au constat — reconnu notamment dans la SQRI²²⁰— des difficultés à commercialiser les fruits de la recherche. À terme, ces leviers soutiendraient la croissance d'entreprises d'ancrage, la création d'emplois qualifiés et des retombées économiques durables.

Objectif 2 | Offrir aux Québécois les avancées de la recherche, de l'innovation et de la médecine

Constats

Le Québec se trouve à un moment critique pour l'intégration des innovations en santé. Le système traverse une transformation majeure, marquée par le déploiement de Santé Québec, la modernisation des infrastructures, l'informatisation du réseau et l'évolution de l'encadrement professionnel. À cela s'ajoute l'adoption de nouvelles orientations politiques, notamment en matière de maladies rares, de prévention et de médecine génomique, ainsi que l'intégration de l'IA dans les technologies médicales. Dans ce contexte, il est aussi important de rappeler que la vaccination, reconnue comme une intervention clinique préventive dans la Stratégie nationale de prévention en santé, doit demeurer accessible à tous en temps opportun, ce qui nécessite la disponibilité des ressources appropriées. Parallèlement, le Québec se distingue également dans plusieurs domaines en émergence, dont les thérapies avancées et la médecine personnalisée, qui offrent un fort potentiel de transformation des soins.

Bien que l'importance de mieux intégrer l'innovation ait été identifiée dans les Stratégies québécoises des sciences de la vie, la mise en œuvre demeure limitée. Les transformations structurelles en cours et l'accélération des avancées technologiques et thérapeutiques mettent en évidence la nécessité d'un meilleur arrimage entre les orientations gouvernementales et les mécanismes d'intégration de l'innovation.

L'accès aux innovations en SVTS au Canada repose déjà sur un parcours long et complexe, impliquant Santé Canada, le CEPMB, l'INESSS, l'APP, la RAMQ, le MSSS et les établissements de santé — et encore davantage d'intervenants lorsqu'il s'agit des technologies médicales. Dans cet écosystème, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) joue un rôle central : la qualité et la prévisibilité de ses avis influencent directement la rapidité d'accès aux médicaments, y compris les vaccins, aux dispositifs médicaux et aux outils diagnostiques, et, ultimement, l'environnement d'investissement pour les entreprises en SVTS. Dans ce contexte, et alors que l'examen du projet de loi 7 pourrait faire évoluer le rôle et les processus de l'INESSS, il devient d'autant plus nécessaire de moderniser les pratiques

²⁰ Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027* (2022), p. 45.

d'évaluation, de renforcer la prévisibilité des décisions et de soutenir une intégration plus efficace des innovations thérapeutiques, technologiques et diagnostiques.

Par ailleurs, les pressions sur les finances publiques amènent le gouvernement à utiliser ses ressources de façon plus stratégique. Plusieurs leviers peuvent contribuer à optimiser la gestion des ressources publiques. Les gains réalisés grâce à la contribution de l'industrie à la santé des Québécois devraient être réinvestis dans le réseau de la santé, au bénéfice direct des patients, de la performance du réseau et de la compétitivité du Québec.

Ensemble, ces constats montrent la nécessité d'une approche cohérente et modernisée des processus d'évaluation et d'intégration de l'innovation, afin de soutenir la performance du système de santé, de maximiser les retombées économiques et d'assurer le positionnement stratégique du Québec dans le secteur des SVTS.

Recommandation 4 | Mieux tirer parti des retombées cliniques, sociales et économiques de l'innovation

Mesure 6 | Favoriser le réinvestissement stratégique dans les innovations à forte valeur ajoutée

Les innovations en santé de nouvelle génération contribuent souvent à réduire les coûts ailleurs dans le système de santé, notamment en limitant le recours à des soins prolongés, à des hospitalisations répétées ou à des traitements chroniques. Par ailleurs, les économies générées — qu'elles proviennent des rabais consentis par les fabricants, des gains d'efficience associés à la performance des nouvelles technologies ou encore de l'expiration de brevets — pourraient être réinvesties pour soutenir l'adoption de nouvelles innovations, favorisant ainsi un cycle durable de modernisation du système de santé. Parallèlement, plusieurs technologies devenues moins efficaces continuent d'accaparer des ressources importantes. En accélérant le désinvestissement dans ces solutions dépassées et en réorientant les fonds vers des innovations cliniques et organisationnelles plus performantes, le Québec pourrait améliorer la qualité des soins tout en optimisant l'utilisation des fonds publics. Une telle approche, qui brise les silos budgétaires, renforcerait l'écosystème d'innovation, soutiendrait la croissance des entreprises québécoises et augmenterait leur capacité à se positionner sur les marchés internationaux.

Mesure 7 | Équilibrer les critères cliniques, économiques et sociétaux dans l'évaluation des innovations

Les évaluations économiques sont importantes, mais elles ne doivent pas supplanter les considérations cliniques lorsque des innovations démontrent une valeur thérapeutique avérée. Dans cette optique, la dimension économique doit être comprise de façon pleinement intégrée, au-delà de ses seuls aspects budgétaires. Pour garantir aux patients un accès rapide aux meilleures avancées, l'évaluation clinique doit demeurer le point d'ancrage, tout en intégrant les impacts sociétaux et économiques à long terme. Une innovation peut réduire les hospitalisations, améliorer l'autonomie des patients ou favoriser un retour plus rapide au

travail : ces bénéfices, qui dépassent les coûts initiaux, doivent faire partie intégrante de l'analyse.

Adopter une approche véritablement équilibrée permet de prendre des décisions plus éclairées et cohérentes avec les objectifs de santé publique et de développement économique du Québec. Cela contribue également à maintenir l'intérêt des entreprises pour le marché québécois.

Dans le contexte actuel, où le projet de loi 7 pourrait faire évoluer le rôle et les processus de l'INESSS et ouvre la porte à une révision des pratiques d'évaluation, il est essentiel que ces changements contribuent à établir un cadre plus clair, plus prévisible et davantage centré sur la valeur réelle des innovations. Sans présumer de l'issue des travaux législatifs, il importe de s'assurer que les ajustements envisagés soutiennent un accès plus efficace aux technologies de santé et reflètent adéquatement leurs bénéfices cliniques, économiques et sociétaux.

Recommandation 5 | Mettre en place une politique de l'innovation qui serve de levier à l'attraction d'investissements en sciences de la vie et technologies de la santé

Mesure 8 | Offrir un accès au marché qui permet de renforcer la compétitivité du Québec pour les investissements

L'accès au marché demeure un facteur clé de l'attractivité du Québec pour les investissements en SVTS. Or, les délais liés à l'évaluation, à l'inscription et à l'adoption des innovations — qu'il s'agisse de médicaments, y compris les vaccins, dispositifs médicaux ou technologies diagnostiques — demeurent plus longs au Québec que dans plusieurs provinces comparables, notamment l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui ont accéléré leurs processus au cours des dernières années. À titre d'exemple, l'Ontario a mis en place le programme *FAST*²¹, un mécanisme de financement accéléré initialement axé sur certains traitements oncologiques. Ce programme pilote permet à des patients atteints de cancer d'accéder à des traitements potentiellement bénéfiques jusqu'à un an plus tôt, une fois l'approbation de Santé Canada obtenue et une recommandation de financement favorable émise.

Dans la récente SQSV, le gouvernement du Québec a d'ailleurs exprimé son intention de confier au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) l'évaluation de l'ensemble de la trajectoire menant à l'inscription des médicaments au Québec, afin d'identifier des mécanismes additionnels pour réduire les délais. La SQSV souligne également l'importance de mieux intégrer les technologies médicales innovantes, notamment par le recours à des approches d'approvisionnement fondées sur la valeur et par une évolution des pratiques à l'échelle du système de santé. Il est essentiel que cet exercice soit mené rapidement, en concertation avec l'industrie, afin de permettre la mise en œuvre de mesures concrètes et d'éviter que le Québec ne prenne davantage de retard par rapport aux autres provinces. À

²¹ [Gouvernement de l'Ontario](#), Programme pilote *FAST* pour le financement accéléré de traitements spécifiques, consulté en novembre 2025.

l'heure actuelle, le manque de prévisibilité du marché québécois complique la planification du développement, de l'introduction et de la mise à l'échelle des innovations.

Pour renforcer la compétitivité du Québec, il importe donc de réduire ces délais et de faciliter l'accès au marché des innovations. Cela suppose non seulement d'accélérer les étapes d'évaluation et d'inscription, mais aussi de soutenir l'acquisition et l'intégration de solutions innovantes au sein du réseau de la santé, et de mieux tirer parti des outils déjà en place. Une approche plus efficace et plus prévisible contribuerait à renforcer l'attractivité du marché québécois, tout en améliorant les parcours de soins pour les patients et en soutenant la croissance des entreprises qui créent de la valeur au Québec.²²

Impact attendu

La mise en œuvre de ces mesures permettrait avant tout d'améliorer l'accès de la population aux innovations cliniques, technologiques et diagnostiques capables de transformer les trajectoires de soins. En réinvestissant les économies générées par les nouvelles technologies et en retirant plus rapidement les solutions moins efficaces, le système pourrait offrir des traitements plus performants, réduire les hospitalisations évitables et soutenir un maintien ou un retour plus rapide à une vie active. Ces améliorations se traduirraient à la fois par de meilleurs résultats pour les patients et par une utilisation plus efficiente des ressources publiques.

L'intégration d'une évaluation qui tient compte des bénéfices cliniques, économiques et sociaux favoriserait une meilleure prise en compte de la valeur globale des innovations pour la population. En parallèle, des processus d'accès au marché plus prévisibles et plus rapides permettraient aux Québécois d'avoir accès aux avancées médicales en temps opportun, réduisant les écarts avec d'autres juridictions. En devenant un milieu plus accueillant pour l'innovation, le Québec renforcerait aussi son attractivité pour les investissements, tout en offrant aux patients et aux professionnels un réseau plus performant et mieux outillé pour répondre aux défis des prochaines années.

Objectif 3 | Maximiser les retombées économiques produites par notre secteur

Constats

Le secteur des SVTS évolue dans un environnement mondial où les dernières années ont mis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement et l'importance de renforcer l'autonomie sanitaire du Québec. Les tensions géopolitiques, les ruptures logistiques et la dépendance à des capacités de production externes ont rappelé les limites d'un modèle axé

²² Cette approche pourrait s'inspirer de la règle du « BAP-15 ». En vertu de cette politique en place depuis 1994, et abolie en 2012, le gouvernement du Québec assumait le coût du médicament d'origine pendant 15 ans pour les patients couverts par le régime public, même si un générique était ajouté à la liste avant l'échéance de cette période.

sur l'importation et la nécessité de renforcer les capacités de production locales. Le gouvernement du Québec a reconnu cet enjeu en inscrivant, dans la récente SQSV, l'objectif de générer au moins 500 M\$ d'investissements privés afin de consolider ou d'accroître les capacités de production locale, notamment pour les thérapies personnalisées et les médicaments essentiels à la biosécurité.²³

Ces constats ne sont pas propres au Québec : ils se reflètent aussi dans les orientations fédérales. Le budget 2025 réserve ainsi 656,9 M\$ sur cinq ans dans le cadre de sa Stratégie industrielle de défense qui sera publiée au cours des prochains mois. Cet investissement a pour objectif de soutenir la mise au point et la commercialisation de technologies essentielles, notamment en sciences de la vie et en défense biochimique.²⁴ Ces investissements traduisent une volonté d'accroître la résilience sanitaire du pays et ouvrent d'importantes possibilités pour les entreprises québécoises, qui disposent déjà d'atouts solides dans ce domaine.

Malgré ce potentiel, le tissu industriel québécois, majoritairement composé de PME et de quelques sociétés d'ancrage, ne parvient pas toujours à tirer pleinement parti de ces occasions. La fragmentation du secteur, une capacité manufacturière susceptible d'être renforcée pour tirer pleinement parti des occasions émergentes, et des programmes de soutien à la commercialisation et à l'exportation qui ne reflètent pas toujours les réalités des SVTS limitent la capacité du Québec à consolider une présence industrielle forte.

Par ailleurs, comme mentionné précédemment, la propriété intellectuelle est un levier important de création de valeur. Sa création, sa rétention et sa mise en marché sont nécessaires pour structurer des chaînes d'activités plus complètes, renforcer l'ancrage des entreprises et faire en sorte que les retombées économiques associées aux innovations développées ici demeurent davantage au Québec.

Ainsi, renforcer les liens entre les entreprises, stimuler la commercialisation, soutenir la croissance des PME, développer des capacités manufacturières compétitives et améliorer la rétention de la propriété intellectuelle apparaissent essentiel pour maximiser les retombées économiques du secteur et positionner le Québec comme un acteur incontournable dans un environnement mondial en transformation.

Recommandation 6 | Renforcer l'autonomie sanitaire du Québec par le développement de chaînes d'approvisionnement locales et résilientes

Mesure 9 | Instaurer un crédit d'impôt pour la fabrication locale

Pour que le Québec puisse saisir les occasions liées au renforcement de la production locale dans le secteur des SVTS, il est nécessaire de soutenir plus directement le développement de capacités industrielles adaptées aux besoins du secteur. Or, les coûts associés à la fabrication de produits pharmaceutiques et de technologies de santé demeurent élevés,

²³ [Gouvernement du Québec, MEIE](#), Accélérer l'innovation, stimuler la compétitivité. Stratégie québécoise des sciences de la vie 2025-2028 (décembre 2025), p. 1.

²⁴ [Government of Canada, Budget 2025: Un Canada fort](#) (novembre 2025), p. 110.

particulièrement pour les PME, ce qui limite la compétitivité du Québec face à d'autres juridictions et freine son positionnement sur les chaînes de valeur.

BIOQuébec recommande ainsi la mise en place d'un crédit d'impôt pour la fabrication locale, afin de réduire l'écart de compétitivité entre la production québécoise et l'importation de produits essentiels. Parmi d'autres mécanismes possibles, ce crédit pourrait rendre admissibles les revenus provenant de la commercialisation d'un bien développé et fabriqué au Québec à la Déduction pour l'innovation et la commercialisation (DICI). Un tel incitatif encouragerait les investissements dans de nouvelles installations, appuierait l'expansion des entreprises déjà présentes et faciliterait l'émergence de projets industriels dans des segments clés.

En soutenant la fabrication locale, cette mesure contribuerait à consolider des chaînes d'approvisionnement plus robustes, à renforcer la présence industrielle du Québec et à assurer un ancrage des activités de production. À terme, elle aiderait à sécuriser l'accès aux médicaments et aux technologies essentielles, tout en générant des retombées économiques pour la province.

Mesure 10 | Reconnaître la création de valeur locale dans les politiques d'achat

BIOQuébec recommande que les politiques d'achat publiques tiennent davantage compte de la valeur créée au Québec dans la conception et la fabrication des biens liés aux SVTS. Dans un contexte où la sécurité d'approvisionnement et l'autonomie sanitaire prennent une importance croissante, il devient prioritaire que les décisions d'approvisionnement reflètent la contribution réelle des entreprises qui créent de la valeur au Québec.

L'organisation *Les Produits du Québec* offre déjà un cadre clair et crédible pour reconnaître cette valeur locale, notamment grâce aux marques de certification *Conçu au Québec*, *Fabriqué au Québec* et *Produit au Québec*.²⁵ Chaque catégorie repose sur un processus de vérification rigoureux, ce qui en fait un outil fiable pour reconnaître les différentes formes de valeur ajoutée locale. Afin d'être adapté à la réalité du secteur des SVTS, le label *Conçu au Québec* devrait également intégrer les activités de recherche et développement réalisées dans la province, en s'appuyant sur une définition de la R-D similaire à celle du Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC). De façon générale, il est important que les marques de certification prennent en compte les spécificités des chaînes de valeur du secteur des SVTS dans leur définition et application.

Intégrer ces repères dans les appels d'offres et les critères d'achat public permettrait de mieux valoriser la contribution des entreprises qui créent de la valeur au Québec, qu'il s'agisse de conception, de R-D, de transformation ou de production. Une telle reconnaissance renforcerait la participation des entreprises locales aux marchés publics, soutiendrait les capacités industrielles au Québec et contribuerait directement à une chaîne d'approvisionnement plus robuste et plus résiliente.

²⁵ Pour plus d'information sur les marques de certification : [Les Produits du Québec, Notre processus de vérification – Nos marques de certification](#), consulté en novembre 2025.

Mesure 11 | Favoriser le maillage entre les entreprises et la structuration des chaînes d'approvisionnement locales

Le secteur des SVTS présente une certaine fragmentation, en raison de la variété des activités et des modèles d'affaires qui composent l'écosystème. Cette réalité peut rendre plus difficile l'identification de partenaires potentiels et la structuration de liens d'affaires solides entre les entreprises. L'absence d'un portrait centralisé des entreprises et de leurs capacités ajoute également à la complexité, autant pour les acteurs industriels que pour les institutions publiques qui souhaitent mobiliser l'écosystème.

BIOQuébec recommande de poursuivre le déploiement de moyens ciblés, en collaboration avec les acteurs du milieu, afin de mieux mettre en valeur les entreprises et leurs expertises. Notre organisation a déjà démontré la pertinence d'un tel travail, notamment à travers la mise en lumière des entreprises de services en biotechnologie membres de BIOQuébec dans une récente publication.²⁶ Ce type d'initiative montre qu'il existe une base solide pour développer des outils plus complets et systématiques de maillage et d'identification des expertises au sein du secteur.

Le développement de répertoires complets et dynamiques regroupant les entreprises, leurs capacités, leurs produits et leurs services renforcerait ces efforts, faciliterait le maillage d'affaires, améliorerait la visibilité de l'offre québécoise et soutiendrait l'intégration des entreprises dans les chaînes de valeur locales. Par ailleurs, un tel outil offrirait aux décideurs publics, notamment au ministère des Finances, une base fiable pour orienter les incitatifs fiscaux et les politiques d'approvisionnement.

Recommandation 7 | Renforcer la croissance et l'ancrage des entreprises du secteur

Mesure 12 | Bonifier la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI) afin de stimuler la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle au Québec

Pour mieux répondre aux besoins de l'industrie des SVTS, la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI), qui s'apparente à un régime de *patent box*, gagnerait à être bonifiée et davantage adaptée aux réalités du secteur des SVTS. Une part importante des retombées financières associées aux innovations, incluant la propriété intellectuelle, est encore captée à l'extérieur du Québec, ce qui limite la capacité de la province à consolider ses actifs, à bâtir une grappe industrielle durable et à soutenir l'émergence de sociétés d'ancrage. Renforcer les incitatifs fiscaux associés à la commercialisation de la propriété intellectuelle constitue donc un mécanisme efficace pour maximiser les retombées économiques du secteur.

²⁶ [BIOQuébec, Le Québec, un chef de file en services de biotechnologie](#) (octobre 2025).

Un autre exemple est le répertoire des promoteurs de [Recherche clinique Québec](#), propulsé par CATALIS, consulté en décembre 2025.

Dans cette optique, la DICI mériterait d'être adaptée aux réalités des SVTS, dont l'élargissement de l'admissibilité aux types d'actifs de propriété intellectuelle pour inclure les procédés de fabrication, l'harmonisation des exigences avec les besoins spécifiques du secteur et une simplification générale du programme.

En adaptant cet outil fiscal aux besoins réels des entreprises, le Québec serait mieux positionné pour retenir sa propriété intellectuelle, soutenir la croissance d'activités industrielles stratégiques et accroître son attractivité dans un environnement mondial hautement compétitif.

Mesure 13 | Soutenir la croissance des PME par des programmes de soutien à la commercialisation et à l'exportation adaptés aux réalités sectorielles

Le renouvellement du Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE) s'inscrit dans un contexte géopolitique marqué par une incertitude accrue et une concurrence internationale plus vive, qui incite les entreprises à élargir leur présence à l'étranger et à mieux se positionner sur des marchés stratégiques.

Pour plusieurs PME, développer de nouveaux marchés est essentiel pour soutenir leur croissance. Or, les démarches nécessaires pour s'y établir peuvent être longues, coûteuses et difficiles à réaliser sans accompagnement spécialisé. Dans le secteur des SVTS, ces démarches reposent en grande partie sur des coûts intangibles, tels que les activités de représentation, de promotion ou les exigences réglementaires propres à chaque juridiction, qui sont peu couverts par les programmes de dette liés à l'inventaire. Cette particularité renforce l'importance de programmes de soutien à la commercialisation et à l'exportation comme le PSCE.

Bien que le PSCE reconnaisse explicitement comme admissibles certains de ces coûts intangibles, notamment les dépenses liées à l'obtention d'homologations ou de certifications, quelques modalités d'admissibilité ainsi que des changements apportés aux dépenses admissibles peuvent limiter l'accès au programme et son efficacité pour des entreprises qui se trouvent précisément à des étapes critiques de leur développement.

Il importe également que l'exportation de services soit pleinement prise en compte dans l'application du PSCE, afin de refléter adéquatement la réalité des entreprises de services en biotechnologie, qui représentent un segment important du secteur des SVTS.

Impact attendu

En agissant sur plusieurs maillons clés de la chaîne de valeur, ces mesures permettraient de renforcer de manière cohérente la capacité du Québec à générer davantage de retombées économiques dans le secteur des SVTS. Le soutien à la production locale, la mise en valeur de la création de valeur dans les achats publics et de meilleurs outils de maillage contribueraient à structurer des chaînes d'approvisionnement plus solides et à ancrer au Québec des activités industrielles essentielles pour l'autonomie sanitaire. Ces leviers faciliteraient l'émergence de projets de fabrication, appuieraient la croissance d'entreprises spécialisées et renforceraient la résilience de la province en matière de santé.

Parallèlement, les mesures visant la création, la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle, de même que celles qui appuient la commercialisation et l'accès à de nouveaux marchés, soutiendraient les entreprises dans des étapes cruciales de leur développement. Elles permettraient de conserver ici une plus grande part de la richesse générée, de soutenir des activités industrielles à forte valeur ajoutée, et d'améliorer le positionnement des entreprises québécoises à l'international. Ensemble, ces initiatives créeraient un environnement plus propice à la croissance du secteur et à l'essor d'activités à forte valeur ajoutée pour le Québec.

Conclusion

Le Québec possède déjà des forces solides en SVTS : une recherche reconnue, des entreprises innovantes et des partenariats qui génèrent des retombées concrètes pour la population et l'économie. Conscient du caractère stratégique de ce secteur, le gouvernement du Québec a d'ailleurs réaffirmé dans la récente SQSV sa volonté de continuer à l'appuyer afin de maintenir et de demeurer chef de file au Canada. Pour permettre à ce secteur d'avancer plus rapidement, il devient nécessaire d'ajuster certains leviers clés, notamment l'accès au capital privé et institutionnel, la capacité manufacturière et les processus d'intégration des innovations au sein du réseau de la santé.

Les mesures proposées dans ce mémoire ont un objectif commun : offrir aux entreprises et organisations du secteur des conditions plus adaptées et plus prévisibles pour passer efficacement des phases de recherche à la validation, puis à la mise en marché. Dans un contexte de contraintes budgétaires, ces interventions ciblées offrent au gouvernement des leviers concrets pour maximiser les retombées économiques et les bénéfices pour la santé de la population, sans accroître la pression nette sur les finances publiques.

Miser sur les sciences de la vie et technologies de la santé, c'est investir dans un secteur qui a fait ses preuves et qui peut encore contribuer largement à notre santé, à notre résilience et à notre prospérité — pourvu qu'on lui offre les moyens d'aller plus loin.